



Avis public

Est par les présentes donné par le soussigné que :

Il y aura l'adoption du règlement numéro 420 à la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, lundi le 7 février 2022 à 19h30 au centre communautaire du 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham.

Le règlement numéro 420 concerne le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux pour l'année 2022.

La rémunération proposée sera révisée s'il y a lieu à chaque exercice financier.

La rémunération de base du maire est actuellement de 6 913.56\$ et celle de chacun des conseillers de 1 728.90\$. L'allocation de dépenses du maire est actuellement de 3 456.78\$ et celle de chacun des conseillers de 864.45\$.

Le nouveau règlement proposera un traitement de 10 370.34\$ pour le maire et de 2 593.35\$ pour chacun des conseillers.

Donné à Notre-Dame-de-Ham, ce 17^e jour de janvier 2022.

Emrick Couture-Picard

Directeur général, secrétaire-trésorier par intérim